

FICHE D'INSCRIPTION POUR L'ANNEE 2017-18

La fiche d'inscription sert à ouvrir le dossier de l'enfant inscrit au parascolaire et le contrat en découlant. Veuillez prendre note que les informations recueillies seront traitées de manière confidentielle.

Photo récente

IDENTIFICATION DE L'ENFANT

Nom : Prénom :

Rue :

NPA/Localité :

Tél :

Date de naissance :

Nationalité :

Langue(s) parlée(s) à la maison :

Date d'entrée souhaitée à l'UAPE (Rentrée scolaire le **21 août 2017 avec accueil dès midi**, si date et/ou horaire différent, merci de spécifier ci-dessous la date et l'horaire exacts) :

Dès le 2017 à heure

Votre enfant vient-il : des Coppalines des AMF

Prénom(s) et date(s) de naissance des frère(s) et sœur(s) :

Prénom : Date de naissance :

Prénom : Date de naissance :

Prénom : Date de naissance :

Prénom : Date de naissance :

ECOLE

Lieu où la scolarité est prévue :

ATTENTION : des modifications de lieu d'accueil pourront être apportées en fonction de l'enclassement définitif de votre enfant qui vous sera communiqué par la Direction de l'Etablissement primaire de Coppet (école).

Degré scolaire pour la prochaine rentrée :

SANTE

Votre enfant présente-t-il un problème médical ?

.....

Votre enfant souffre-t-il d'allergies (alimentaires ou autres) ?

.....

Votre enfant suit-il un traitement médicamenteux régulier ?

.....

Votre enfant suit-il un régime alimentaire : médical (certificat à fournir), religieux?

.....

Pédiatre de l'enfant :

Nom : Prénom :

En cas d'accident, le personnel éducatif avertit les parents dans les plus brefs délais et détermine avec eux les mesures à prendre.

Remarques des parents :
.....

En cas de besoin, les parents autorisent l'équipe éducative à échanger des informations sur leur enfant avec l'enseignant oui non

IDENTIFICATION DES PARENTS

Mère :

Nom : Prénom.....

Adresse (si elle diffère de celle de l'enfant) :
.....

Nouveau no AVS = Nouveau numéro de sécurité sociale NNSS :

Tél privé : Portable :

E-mail :

Profession et employeur :

N° de tél. professionnel :

Père :

Nom : Prénom.....

Adresse (si elle diffère de celle de l'enfant) :
.....

Nouveau no AVS = Nouveau numéro de sécurité sociale NNSS :

Tél privé : Portable :

E-mail :

Profession et employeur :

N° de tél. professionnel :

Etat civil des parents (cocher ce qui convient) :

marié séparé divorcé célibataire concubin veuf

Autorité parentale : Mère Père Autorité parentale conjointe

Adresse de l'enfant : Mère Père

Conjoint/Concubin (autre que le père/la mère de l'enfant) habitant sous le même toit :

.....

Horaire d'accueil - Année 2017-2018

Lundi, mardi, jeudi et vendredi :

Période	Durée
MA (Matin)	De 7h30 à l'entrée en classe
MI (Midi)	De la sortie des classes du matin jusqu'à l'entrée en classe l'après-midi
A1 (1P-2P)	De l'entrée en classe de l'après-midi jusqu'à la sortie des classes. Cette période est obligatoirement rattachée à MI ou A2
A2	De la sortie des classes de l'après-midi jusqu'à 17h00, y compris les devoirs surveillés (pas de départ avant 17h00)
A3	De 17h00 à 18h30

Mercredi:

Période	Durée
MA (Matin)	De 7h30 à 8h30/9h00
MAM (Matin mercredi) (1P)	De 8h30/9h00 à 11h30/12h00
MIM (Midi mercredi)	De 11h30/12h00 jusqu'à 14h00
A2	De 14h00 jusqu'à 17h00 (pas de départ avant 17h00)
A3	De 17h00 jusqu'à 18h30

Cocher les jours de présence souhaités :

Les cases en gris vous indiquent quelles sont les classes (1P à 6P) pouvant s'inscrire sur les périodes concernées.

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Matin	1P à 6P	1P à 6P	1P à 6P	1P à 6P	1P à 6P
Matinée			Seul 1P		
Midi	1P à 6P	1P à 6P	1P à 6P	1P à 6P	1P à 6P
A1	Seul 1P	Seul 2P		Seul 1P	Seul 1P
A2	1P à 6P	1P à 6P	1P à 6P	1P à 6P	1P à 6P
A3	1P à 6P	1P à 6P	1P à 6P	1P à 6P	1P à 6P

Devoirs surveillés

Depuis la rentrée scolaire 2014-15, **la période A2** intègre les devoirs surveillés pour les **classes de 4P à 6P**. En effet, selon la Loi sur l'enseignement obligatoire (LEO), «Les communes organisent et financent la surveillance des devoirs prévus à l'article 73 pour les élèves qui sont inscrits par leurs parents. Elles veillent à la qualité de la surveillance. » (Art. 29 al. c). Par ailleurs, «Les communes mettent à disposition les locaux et infrastructures nécessaires à la mise en place des devoirs surveillés, qui sont proposés au moins trois jours ouvrables durant la semaine. » (Règlement LEO - Art. 23 Devoirs surveillés). De ce fait, l'ASCOT (Association scolaire de Terre Sainte) a mandaté les UAPE de l'AJET comme organisme responsable de l'organisation des devoirs surveillés. Ceux-ci n'étant toutefois pas obligatoires, nous vous prions de bien vouloir cocher ci-dessous, si applicable, les jours souhaités durant lesquels votre enfant effectuera ses devoirs.

Jours	Lundi	Mardi	Jeudi
Devoirs surveillés			

Rappel des documents requis pour l'inscription :

- Formulaire d'inscription rempli et signé
- Une photo portrait récente
- Une attestation de travail pour chaque parent (formulaires disponibles sur www.ajet.ch -> Accueil de jour -> Parascolaire -> Horaires et inscriptions)

Merci de cocher ce qui convient :

- Je transmets ma déclaration d'impôt 2016 signée (la page des coordonnées personnelles ainsi que la page du revenu ICC, code 800. Fournir également celle du/ de la partenaire, si autre que le père/la mère et s'il/elle vit sous le même toit). A noter que la déclaration d'impôt signée doit être envoyée à la Fiduciaire Balmat Associés SA, Rue du Mont-Blanc 9, Case postale, 1211 Genève 1 – mention «inscription UAPE-AJET» au plus tard le **30 juin 2017**. Sans nouvelles de votre part, la prise en charge sera calculée sur la base du tarif maximum, jusqu'au mois suivant la réception de votre déclaration d'impôt. Aucune correction rétroactive en faveur des familles ne sera accordée.
- Je ne fournirai pas de déclaration d'impôts et de ce fait, accepte d'être facturé au tarif maximum.
- Exempté d'impôts

Remarques :

.....
.....

La validation de l'inscription vous parviendra, par écrit, ultérieurement. Pour ce faire, il est toutefois nécessaire que votre dossier soit complet.

A noter par ailleurs que l'augmentation des demandes de placement lors des dernières rentrées scolaires nous a obligés à préciser les critères de priorité de l'AJET, dont vous trouverez le détail sur notre site internet www.ajet.ch -> Accueil de jour -> Termes et conditions.

En signant le présent formulaire d'inscription, vous confirmez avoir lu et approuvé le règlement et les conditions d'admission des UAPE, disponible sur le site www.ajet.ch -> Accueil de jour -> Parascolaire -> Horaires et inscriptions, et avoir contracté une assurance maladie et accidents, ainsi qu'une assurance responsabilité civile pour votre enfant.

DERNIER DELAI : le 24 mars 2017

Passé ce délai, nous ne pourrons plus garantir la priorité à votre enfant.

Lieu et date :

Signature du ou des parents :

DEMANDE D'ATTESTATION DE TRAVAIL.

Par la présente nous confirmons que Madame _____

travaille dans notre entreprise au taux d'activité de _____%.

Si le taux d'activité n'est pas de 100%, veuillez indiquer ci-dessous les jours travaillés

Jours	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Matin					
Après-midi					

Lieu et date :

Signature et tampon de l'entreprise :

DEMANDE D'ATTESTATION DE TRAVAIL.

Par la présente nous confirmons que Monsieur _____

travaille dans notre entreprise au taux d'activité de _____ %.

Si le taux d'activité n'est pas de 100%, veuillez indiquer ci-dessous les jours travaillés

Jours	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Matin					
Après-midi					

Lieu et date :

Signature et tampon de l'entreprise :